

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 15.182

## DECISION

*Concernant la fixation des tarifs  
du Camping Municipal de ROYAN*  
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 19 février 2014 (DC N°14/045) ayant fixé les tarifs du Camping Municipal pour l'année 2014, rendue exécutoire le 21 février 2014,

## D E C I D E

- de fixer les tarifs du Camping Municipal, comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
<b><u>I - EMBLACEMENT</u></b>		
<i>Tarifs de l'emplacement allant de midi à midi - forfait comprenant l'emplacement, le véhicule, les douches.</i>		
○ 1 ou 2 Personnes	25,00 €	25,00 €
○ 3 Personnes	33,50 €	33,50 €
○ 4 Personnes	42,00 €	42,00 €
○ 5 Personnes	50,50 €	50,50 €
○ 6 Personnes	59,00 €	59,00 €
<b><u>II- PERSONNE SEULE</u></b>		
○ En canadienne et sans véhicule	13,00 €	13,00 €
○		
<b><u>III - PAR PERSONNE EN TARIF GROUPE</u></b> (hors juillet et août)		
	-	9,00 €
<b><u>IV - PRESTATIONS ANNEXES</u></b>		
○ Branchement électrique		
- 4 Ampères	5,00 €	5,00 €
- 8 Ampères	5,50 €	5,50 €
- 12 Ampères	6,00 €	6,00 €
○ Eau et Tout à l'Egout	5,00 €	5,00 €
○ Animaux domestiques	2,00 €	2,00 €
○ Visiteurs et douches	3,00 €	3,00 €
○ Droits de réservation	25,00 €	25,00 €
○ Voiture supplémentaire	3,00 €	3,00 €
○ Halte service camping-car	5,00 €	5,00 €
○ Pain de glace	1,50 €	1,50 €
<b><u>V - GARAGE MORT</u></b>		
○ Par emplacement en dehors des mois de Juillet et Août	3,00 €	3,00 €
<b><u>VI - CARAVANE</u></b>		
○ De plus de 6 mètres hors-tout ou double essieux	59,00 €	59,00 €
<b><u>TARIFS HORS SAISON</u></b>		
<i>- du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2016</i>		
<i>- Gratuité du branchement électrique</i>		
<i>(Ces tarifs s'entendent TTC - TVA 10 % incluse)</i>		

- d'encaisser la recette correspondante au compte 706 du Budget Annexe du Camping Municipal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 avril 2015

Fait à ROYAN, le 07 avril 2015  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENCO